

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Huitième chapitre – Daf 90 a et b

90 a

Guemara

Ula ou R. Oshaya : Peut-être que nos camarades de Baylonie connaissent l'explication du principe suivante

- *Si Shimon a désigné de l'argent pour son korban Pessah et que Reuven a désigné un agneau, comment la Kedushah de cete argent peut-elle être transférée aux parts du korban Pessah qui est déjà Hekdesh, de telle sorte que l'argent devient ensuite profane*

- *Abaye : J'avais initialement ma propre réponse à cette question - mais je m'en remets à R. Oshaya, qui répondrait différemment !*
 - *R. Ochaya a dit que Beraita 2 (ci-dessous) est comme Rebbi [qui considère Korban Pessah comme la propriété du propriétaire, car on ne la rend pas totalement Makdish] – cf. cas où l'on associe une prostituée sur un Pessah [en échange de ses services].*

 - **Réponse 1** (basée sur R. Oshaya) : *Beraita #1 est Rebbi - l'argent devient Chulin parce que sa Kedushah se transfère au korban Pessah, qui n'était pas entièrement Kodesh !*

 - *Abaye :*
 - *J'aurais dit que Beraita 2 parle des Kodshim Kalim, et c'est comme R. Yosi ha'Gelili qui les considère comme la propriété du propriétaire !*
 - *Mais je n'aurais pas dit (comme R. Oshaya) qu'on parle de korban Pessah, car on ne conditionne pas la vente de Kedushat Pessah - c'est totalement Kodesh, on ne peut pas le donner en cadeau.*
 - *Cependant, Rebbi estime que les gens font de l'argent sous condition [que ce sera comme Chulin donné en cadeau en échange de Minuy].*

- **Réponse 2** (première réponse d'Abaye) :

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- **Beraita 1** est de Rebbi ; l'argent est Chulin parce que les gens sont Makdish sous condition.
 - On ne peut pas établir de Beraita 1 comme R. Yosi ha'Gelili, car la beraita dit qu'une vente d'un Olah ou d'un Shelamim ne prend pas effet (un Shelamim est Kodshim Kalim, Or, R. Yosi ha'Gelili tient qu'on le possède et peut le donner) !
 - Quel est donc cet enseignement de R. Oshaya don't on dit qu'il est comme Rabbi ?
 - Mishnah : (Etnan Zonah (le salaire d'une prostituée comme part de korban Pessah) et Mechir Kelev (quelque chose d'échangé contre un chien) sont Pasul pour Korbanot).
 - Si Korbanot ont été donnés pour un Etnan, ils sont Keshirim ;
 - Si des oiseaux Chulin ont été donnés, ils sont Pesulim ;
 - Un Kal va'Chomer devrait autoriser les oiseaux ! Un moum est Posel un Korban, mais les Pesulim d'Etnan et de Mechir n'ont pas d'effet sur un Korban – un moum ne rend pas posel un oiseau, d'autant plus que l'interdit d'Etnan et Mechir ne devraient pas avoir d'effet sur eux !
 - "Chol Neder" inclut les oiseaux (Etnan et Mechir s'appliquent à eux).
 - **Beraita2** : on peut aussi faire un Kal va'Chomer pour enseigner que l'Etnan et le Mechir prennent effet sur les Kodashim !
 - Un moum ne rend pas posel un oiseau, mais Etnan et Mechir prennent effet sur lui – or, un moum est Posel un Korban, d'autant plus que Etnan et Mechir devraient prendre effet sur lui !
 - "L'Chol Neder" exclut quelque chose qui est déjà Nadur (rendu Hekdesh, c'est-à-dire Kodshim).
 - Sans ce verset, l'Etnan prendrait effet sur les Kodashim.
 - **Questions sur cette beraita** : Mais [Kodshim appartiennent à Hash-m -] on ne peut pas interdire quelque chose qui ne lui appartient pas [concernant les Isurim qui dépendent de la propriété, par exemple donner un Etnan] !

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Oshaya : La Beraita parle de Minuy d'une prostituée sur un Pessah, c'est comme Rebbi :*
 - *Beraita : "V'Im Yim'at ha'Bayit mi'Hyot mi'Seh" - [si le ménage est faible] on peut le soutenir par le Seh (vendre des parts du korban Pessah) - cela est autorisé pour obtenir de l'argent pour la nourriture, mais pas pour "Mekach" (cela sera expliqué) ;*
 - *Selon Rebbi, on peut vendre des parts de Pessah ou de Chagigah même pour Mekach, et l'argent reçu sera Chulin – car c'est à cette condition que les Yisraelim sont Makdish leurs korban Pessah.*
 - *Rabah ou R. Zeira :*
 - *Tous sont d'accord pour dire que l'on peut vendre des actions afin d'acheter du bois pour griller le korban Pessah - puisque c'est un besoin de Pessah, c'est comme Pessah elle-même ;*
 - *Ils se disputent sur le fait de vendre pour acheter la Matza et le Maror*
 - *Chachamim considèrent cela comme manger autre chose ;*
 - *Rebbi le considère comme Pessah, puisqu'ils doivent être mangés avec Pessah.*
 - *L'autre de Rabah et R. Zeira :*
 - *Ils sont également d'accord sur la Matza et le Maror - puisqu'ils sont nécessaires pour Pessah, ils sont comme Pessah elle-même ;*
 - *Ils se disputent à propos de la vente pour acheter un vêtement - Chachamim expliquent "Mi'Hyot mi'Seh" comme "Hachayehu l'Seh" (soutenir les besoins du Coran), Rebbi explique Hachaye (se soutenir) du Seh.*
 - *Abaye dit que sans R. Oshaya, il aurait établi Beraita 2 comme R. Yosi ha'Gelili, qui considère que Kodashim Kalim est la propriété du propriétaire, mais pas le korban Pessah, car on ne conditionne pas Kedushat Pessah ;*
 - *Pourtant, dans la Beraita Rebbi, il est dit explicitement que "Yisraelim sont Makdish leurs Pessah avec cette intention"*
 - *Cela signifie que les Yisraelim sont Makdish l'argent pour leur*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

*korban Pesach avec cette
intention (de pouvoir s'acheter
des parts de korban Pessah)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

Nous abattons un korban Pessah pour un Zav qui a vu deux émissions, le septième jour [à partir de la deuxième émission] ;

- *s'il a vu trois émissions, nous l'abattons le huitième jour [avant même qu'il ait amené des oiseaux - il peut les amener après le korban Pessah].*

Nous abattons pour une Shomeret Yom k'Neged Yom [le lendemain du jour où elle a vu un écoulement, c'est-à-dire si elle a vu un jour, nous abattons] le deuxième jour ; si elle a vu deux jours, nous abattons le troisième jour ;

- *Mais pour une Zavah, nous abattons le huitième jour.*

Guemara

- *Rav : Nous abattons et sommes Zorek pour un Tevul Yom ou un Mechusar Kipurim, mais pas pour celui qui est Tamei Sheretz ;*

90 b

- *Ula : Nous abattons et sommes Zorek même pour celui qui est Tamei Sheretz.*
 - *Selon Rav, nous abattons pour un Tevul Yom parce qu'il pourra manger la nuit – mais, alors, un Tamei Sheretz pourra aussi manger la nuit [s'il s'immerge avant la nuit] !*
 - *C'est différent, le Tamei Sheretz doit faire une action [pour être autorisé], alors que le Tevul Yom est autorisé automatiquement [à la tombée de la nuit].*
 - *Mais, alors, comment Rav a pu dire que nous abattons pour un Mechusar Kipurim, lui aussi doit [faire une action, c'est-à-dire] apporter son Korban pour Kaparah !*
 - **Réponse 1 :** *En l'occurrence, il a les oiseaux dans sa main [il est prêt à les offrir].*
 - *De même, nous devrions abattre pour un Tamei Sheretz qui est juste en face d'un Mikveh !*
 - **Réponse 1 :** *Nous sommes inquiets de peur qu'il ne s'immerge pas.*
 - *Si c'est le cas, nous devrions également nous inquiéter de peur que le Mechusar Kipurim n'apporte pas son Kaparah*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- **Réponse 2** : *En fait, il a plutôt donné l'argent pour les oiseaux au Beit Din - c'est comme Rav Shemayah :*
 - *Rav Shemayah : (Dans le Mikdash, il y avait une boîte pour Kinim - un Mechusar Kipurim mettait quatre Zuz dans la boîte, Kohanim offraient Chatat ha'Of et Olat ha'Of pour chaque quatre Zuz à l'intérieur). Il y a une chazakah selon lequel le Beit Din de Kohanim ne quitte pas [le Mikdash] tant qu'il n'a pas fini [d'offrir des oiseaux achetés avec] tout l'argent contenu dans la boîte.*
 - *Rav soutient que mid'Oraita nous pouvons abattre et être Zorek pour un Tamei Sheretz - mid'Rabanan nous ne le faisons pas, de peur qu'il ne soit pas immergé ;*
 - *Mais Rav dit que si Yisraël était moitié Tehorim et moitié Temei'im, nous sommes Metamei une personne avec un Sheretz pour faire la majorité Temei'im, afin que tout le monde puisse offrir Pessah b'Tum'ah ;*
 - *Si mid'Oraita nous pouvons faire shechita pour un Sheretz Tamei, il est comme un Tahor !*
 - **Réponse 2** : *En effet, Rav soutient que mid'Oraita nous ne pouvons pas faire shechita pour lui - il apprend de "Ish Ish Ki Yihyeh Tamei la'Nefesh ;"*
 - *Il s'agit d'un Tamei Met au septième jour, c'est-à-dire Erev Pessah [qui ne s'est pas encore immergé] - c'est comme un Tamei Sheretz, et la Torah dit qu'il ne peut pas amener Pessah Rishon (mais Pessa'h Sheni) !*
 - *Quelle est la source de cette situation ?*
 - *Il tient comme R. Yitzchak, qui dit que les gens qui ne pouvaient pas*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

apporter Pessah [dans le Midbar, à l'époque de Moshé Rabenou] étaient devenus Tamei pour un Met Mitzvah (un cadavre sans surveillance), et leur septième jour [au cours duquel ils pouvaient accomplir la Taharah] était le jour d'Erev Pessah ;

- *Il apprend de "V'Lo Yachlu La'asot ha'Pesach ba'Yom ha'Hu" - mais ils auraient pu l'apporter le jour suivant, et la Torah dit qu'ils ne pouvaient pas apporter Pesach Rishon !*

A propos de la Mishnah : Nous abattons Pessah pour un Zav à deux émissions le septième jour.

- *Le cas est qu'il ne s'est pas encore immergé - de même, nous abattons et Zorek pour un Tamei Sheretz.*
 - *Non - le cas est qu'il a déjà été immergé.*
 - *Si oui, qu'est-ce que le Chidush ?*
 - *Il enseigne que même s'il n'est Tahor que la nuit, puisque cela se produit automatiquement, nous abattons pour lui.*
 - *D'ailleurs la Seifa nous dit : S'il a vu trois émissions, nous abattons le korban Pessah pour lui le huitième jour.*
 - *Si la Reisha parle d'abattre pour un Zav à deux émissions le 7e jour **après** l'immersion, on aurait pu penser que nous abattons pour lui parce qu'il devient automatiquement Tahor sans avoir aucun acte à faire (il s'est déjà immergé, il attend juste la tombée de la nuit), mais la Seifa enseigne que nous abattons même **avant** qu'il n'apporte sa Kaparah ;*
 - *Mais si la Reisha discute de ces questions avant l'immersion, même s'il est pleinement Tamei et qu'il a besoin d'une action pour devenir Tahor, d'autant plus que nous abattons pour un Zav à trois émissions le huitième jour, car il a été immergé le septième jour et n'a qu'un reste de Tum'ah !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

(pourquoi nous donner cet enseignement ! ON parle donc nécessairement après l'immersion !)

- *Non - le Reisha discute de ces questions avant l'immersion ;*
 - *On aurait pu penser que nous abattons pour lui parce qu'il peut être Metaher lui-même (c'est entre ses mains, il va le faire), mais nous n'abattons pas le huitième jour, parce que sa Taharah dépend des Kohanim [offrir ses oiseaux, ce n'est plus entre ses mains], nous sommes inquiets de peur qu'ils ne négligent de le faire - la Mishnah enseigne que ce n'est pas le cas.*

A propos de la Mishnah : Nous abattons pour une Zavah [le huitième jour].

- **Version 1** *(Un récitant de Beraitot : Nous abattons pour une Zavah le septième jour.*
 - *Rav Ada bar Ahavah : Nous ne pouvons pas faire shechita pour une Zavah le septième jour ! Même selon l'opinion qui permet d'abattre et être Zorek pour un Tamei Sheretz ne le permet que parce qu'il pourra manger le soir - mais une Zavah ne peut pas manger jusqu'au lendemain, quand elle apporte sa Kaparah !*
 - *Il faut plutôt dire que nous abattons plutôt pour elle **le huitième jour**.*
 - *C'est évident !*
 - *On aurait pu penser que puisqu'elle est Mechuseret Kaparah, nous n'abattons pas pour elle - la Mishnah enseigne qu'il n'en est pas ainsi, comme Rav Shemayah [on met l'argent pour les oiseaux dans la boîte].*
- **Version 2** *- Ravina - (Un récitant de Beraitot) : Nous abattons pour une Nidah le septième jour.*
 - *Rav Ada bar Ahavah : Nous ne pouvons pas ! Une Nidah ne peut pas s'immerger avant la nuit suivant son septième jour, elle est comme un Tevul Yom et ne peut pas manger avant la nuit suivante !*
 - *Nous abattons plutôt pour elle le huitième jour.*
 - *C'est évident - on peut faire shechita pour une Zavah au huitième jour, même si elle est Mechuseret Kaparah, d'autant plus pour une Nidah qui ne l'est pas (il ne lui manque rien) !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Il enseigne que nous abattons pour une Nidah le huitième jour, pour enseigner que nous ne pouvons pas le faire le septième jour :*
 - *Beraita : Toute personne qui a besoin de s'immerger peut le faire pendant la journée - les seules exceptions sont la Nidah et la Yoledet, qui s'immergent la nuit (c'est leur première occasion).*
 - *Beraita : J'aurais pu croire qu'une Nidah peut s'immerger pendant la journée !*
 - *C'est pourquoi il est dit "Shiv'at Yomim Tihyeh v'Nidatah" - [c'est un verset supplémentaire, pour enseigner qu'] elle est Nidah pendant sept jours complets.*
 - *Yoledet est assimilé à Nidah ("Ki'Mei Nidat Devatah Titma").*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Huitième chapitre – Daf 91 a et b

91 a

Mishna

Nous pouvons associer à la shechita du korban Pessah les personnes suivantes :

- *Un Onen [si son proche parent est mort le jour même mais pas encore enterré] (il pourra manger à la nuit tombée) ;*
- *une personne qui déterrera une [personne sur laquelle est tombé un] éboulement ;*
- *un prisonnier qu'on avait promis de libérer ;*
- *une personne malade ou âgée qui peut manger un k'Zayit.*

Toutefois, nous ne faisons pas shechita que pour eux, de peur qu'ils ne puissent pas manger (l'Onen est devenu Tamei / son Met, le prisonnier n'a pas été libéré, le malade ou la personne âgée est devenu plus faible) et que le Korban ne devienne pasul (et donc on doit associer à la shechita d'autres personnes)

- *Par conséquent, s'ils n'ont pas pu manger, ils sont exemptés de Pessah Sheni, sauf pour l'excavateur, car il était Pasul dès le départ (s'il trouve un mort).*

Guemara

Rabah bar Huna : Cela s'applique à une prison de Nochri (il peuvent revenir sur leur parole) - mais s'il a été incarcéré par Yisraelim, nous pouvons faire shechita pour lui seul - puisqu'ils ont promis de le libérer [ils tiendront leur parole] - "She'erit Yisrael Lo Ya'asu Avlah v'Lo Yedabru Chazav".

- *Rav Chisda : Cela s'applique à une prison de Nochri à l'extérieur de Beit Pagi [en dehors de Yerushalayim] - mais si elle est à l'intérieur, nous pouvons faire shechita pour lui seul, puisque [même s'ils ne le libèrent pas] nous pouvons lui apporter un k'Zayit à manger.*

A propos de la Mishnah : Donc, s'ils ne pouvaient pas manger...

- *Rabah bar Chanah : Ce n'est que si le tas était circulaire - mais s'il était long, même l'excavateur est exempté de Pessah Cheni - peut-être était-il Tahor au moment de l'abattage (il n'avait pas encore passé par dessus le Met).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Beraita - R. Shimon, fils de R. Yochanan ben Brokah : Parfois un excavateur doit amener Pesach Sheni, parfois il est dispensé :*
 - *Si le tas était circulaire, et que la personne enterrée était morte, l'excavateur doit apporter Pessah Sheni (il est sûrement passé par dessus le met) ;*
 - *Si le tas était long, il est exempté - peut-être était-il Tahor au moment du massacre (il n'avait pas encore dépassé le Met).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah :

- *R. Yehudah : Nous ne faisons pas shechita pour un Pessah pour un individu [pour qu'il mange tout seul]*
- *R. Yosi permet.*
- *Nous ne faisons pas shechita pour une Chaburah, même de 100 personnes, si même l'une d'entre elles ne peut pas manger un k'Zayit.*
- *Nous ne faisons pas pour une Chabourah de femmes, d'esclaves et d'enfants.*

Guemara

Beraita : R. Yehudah : Quelle est la source qui interdit l'abattage de Pessah pour un individu ?

- *"Lo Touchal Lizbo'ach Es ha'Pasach b'Achad" - vous ne pouvez pas abattre pour un seul.*
 - *R. Yosi dit que nous abattons pour un individu s'il peut le manger*
 - *Nous ne faisons pas shechita pour une Chaburah de 10 s'ils ne peuvent pas la manger.*
 - *Comment explique-t-il "b'Achad" ?*
 - *Il explique comme R. Shimon :*
 - *Beraita*
 - *R. Shimon : "Lo Touchal Lizbo'ach Et ha'Pasach b'Achad" - c'est un Lav contre la shechita d'un Pessah sur une Bamat Yachid (un autel privé) lorsque les Bamot sont interdites [concernant Pessah, c'est-à-dire à l'époque d'offrir Pessah. C'est même à une époque où les Bamos sont autorisés pour Nedarim et Nedavos].*
 - *Peut-être que cela s'applique même quand les Bamot sont autorisées [à tout autre moment, quand Pessah est comme un Chelamim] !*
 - *"B'Achad She'arecha" - le Lav est seulement quand tout Israël entre par une porte*
 - *Quelle est la source de R. Yehudah pour cela ?*
 - *Il apprend ces deux choses de B'Achad [car il n'est pas plus raisonnable d'en apprendre une que l'autre].*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Pourquoi R. Yosi s'exprime-t-il comme R. Shimon, et non comme R. Yehudah ? (Ce n'est pas une difficulté, nous voulons simplement expliquer son opinion).

Rav Ukva bar Chinena : Ailleurs, R. Yehudah autorise l'abattage d'un Pessah pour un individu !

- *Beraita - R. Yehudah : On peut abattre Pessah Rishon pour une femme seule ; à Pessah Sheni, elle peut faire partie d'une Chabourah.*
 - *Rava : Il faut dire que nous pouvons faire shechita Pessah Rishon pour les femmes par elles-mêmes.*
 - *Rav Ukva - Mishnah : Nous ne faisons pas une Chabourah de femmes, d'esclaves ou d'enfants.*
 - *Non, ce qui est interdit c'est d'avoir des femmes et des esclaves ensemble de peur qu'ils ne pêchent ;*
- *Nous ne pouvons pas avoir des enfants et des esclaves ensemble à cause de l'homosexualité.*

91 b

- *Beraita*
 - *R. Yehudah : On peut faire shechita Pessah Rishon pour une femme seule ; à Pessah Sheni, elle peut faire partie d'une Chabourah.*
 - *R. Yosi dit que nous pouvons faire shechita Pesach Sheni pour une femme seule, d'autant plus Pesach Rishon !*
 - *R. Shimon dit que, à Pessah Rishon, une femme peut faire partie d'une Chabourah ; nous ne faisons pas shechita du tout pour*
 - *Sur quoi se disputent-ils ?*
 - *R. Yehudah explique "B'Michsat Nefashot" - même les femmes ;*
 - *Si c'est le cas, il devrait en être de même pour Pessah Sheni !*
 - *"Chet'o Yisa ha'Ish ha'Hu" - un homme est responsable s'il n'apporte pas Pessah, un homme mais pas une femme.*
 - *"Chet'o Yisa ha'Ish ha'Hu" : Si oui, nous ne devrions pas du tout faire shechita Pessah Sheni pour les femmes !*
 - *Comme il est également écrit "K'Chol Chukat ha'Pesach Ya'asu Oto" (Pesach Sheni est en tout point comme Pesach Rishon), elle peut faire partie d'une Chabourah.*
 - *Quelle est la raison de R. Yosi ?*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *En ce qui concerne Pesach Rishon, il est écrit "B'Michsat Nefashot" - même les femmes ;*
- *En ce qui concerne Pessah Sheni, il est écrit "V'Nichretah ha'Nefesh ha'Hi" - toute âme, même une femme.*
 - *Qu'est-ce que "Chet'o Yisa ha'Ish ha'Hu" exclut ?*
 - *Il exclut un mineur [lors de Pessah Rishon] de Karet [même s'il est devenu majeur avant Pessah Sheni].*
- *R. Shimon argumente, parce qu'il dit à propos de Pessah Rishon "Ish" - pas une femme.*
 - *Si oui, nous ne devrions pas du tout faire shechita Pessah pour les femmes !*
 - *Comme il est également écrit "B'Michsat Nefashot", elle peut faire partie d'une Chabourah.*
 - *La même chose devrait s'appliquer à Pessah Sheni !*
 - *"Chet'o Yisa ha'Ish ha'Hu" exclut les femmes.*
 - *De quoi les femmes sont-elles exclues ?*
 - *Nous n'avons pas besoin de les exclure de la punition [pour ne pas avoir amené Pessah Sheni] - elles ne sont pas obligées d'amener même Pessah Rishon !*
 - *Il enseigne qu'elles ne peuvent pas amener Pessah Sheni du tout.*
 - *De quel "Ish" [concernant Pesach Rishon] R. Shimon tire-t-il ses enseignements ?*
 - *Il apprend de "Va'Yikchu Lahem Ish Seh l'Veit Avot".*
 - *Cela est nécessaire pour enseigner la loi de R. Yitzchak, selon laquelle un adulte peut Zocheh (acquérir au nom d'autrui), mais un mineur ne peut pas !*
 - *Il apprend de "Ish l'Fi Ochlo".*
 - *Puisque R. Yosi tient comme R. Shimon [que "Lo Touchal Lizbo'ach Et ha'Pasach*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

b'Achad" interdit de faire shechita Pessah sur une Bamat Yachid, R. Shimon doit tenir comme R. Yosi [qui apprend de "L'Fi Ochlo" que nous pouvons abattre Pessah pour un individu - sinon, il serait préférable d'expliquer "Lo Touchal...b'Achad" comme R. Yehudah, pour interdire l'abattage de Pessah pour un individu] !

- *Nous aurions pu apprendre de "L'Fi Ochlo" - "Ish" est un supplément pour exclure les femmes.*
 - *Comme quelle Tana est la suivante ?*
 - *R. Elazar : Pessah Rishon est obligatoire pour les femmes ; Pessah Sheni est Reshout pour elles, et c'est Docheh Shabbat.*
 - *Si c'est Reshut, ce n'est pas Docheh Shabbat !*
 - *Pessah Sheni est plutôt Reshout pour eux ; Pessah Rishon est Chovah, et c'est Docheh Shabbat.*
 - *C'est comme R. Yehudah.*

R. Yakov : Nous ne faisons pas une Chaboura entièrement composés de convertis, de peur qu'ils ne soient trop méticuleux, et qu'ils ne la considèrent [à tort] comme Pasul

Beraita : Pessah, Matza et Maror sont obligatoires la première [nuit] ; ensuite, ils sont Reshout ;

- *R. Shimon dit qu'ils sont obligatoires pour les hommes, mais Reshout pour les femmes.*
 - *Lesquels sont des Reshout ?*
 - *Ce n'est pas Pessah - il ne s'applique qu'à la première nuit !*
 - *Matzah et Maror sont Reshout.*
 - *Seifa - R. Shimon : Ils sont obligatoires pour les hommes mais Reshout pour les femmes.*
 - *R. Shimon est sûrement d'accord avec la loi de R. Elazar !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *R. Elazar : Mid'Oraita, les femmes ont l'ordre de manger la Matza - "Lo Tochal Alav Chametz Shiv'at Yamim Tochal Alav Matzot" :*
 - *Quiconque n'a pas le droit de manger du Chametz doit manger de la Matsa - puisque le Chametz est interdit aux femmes, elles doivent manger de la Matsa*
 - *Cela signifie que Pessah, Matza et Maror sont obligatoires la première [nuit] ; ensuite, ils (Matza et Maror) sont Reshout ;*
 - *R. Shimon dit : "Pessah est obligatoire pour les hommes ; c'est Reshout pour les femmes.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com